

REUNION du 20 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 avril 2011 à 20 h sous la présidence de M. DUCOUT, Maire, en présence de tous les élus.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.

BUDGET GENERAL de la COMMUNE

AFFECTATION du RESULTAT d'EXPLOITATION de l'Exercice 2010

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2010

Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 qui en résulte,

Décide d'affecter le résultat comme suit, compte tenu que celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement :

POUR MEMOIRE	
Virement à S° investissement (prévision budgétaire 2010 comptes 021/023 BP)	241 852.00
RESULTAT de FONCTIONNEMENT et son AFFECTATION	
Excédent au 31/12/2010	599 074.99
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section de fonctionnement	0
Solde disponible	599 074.99
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en section investissement 2010	0
Report à nouveau en section de fonctionnement	599 074.99

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

AFFECTATION du RESULTAT d'EXPLOITATION de l'Exercice 2010

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2010

Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 qui en résulte,

Décide d'affecter le résultat comme suit, compte tenu que celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement :

POUR MEMOIRE	
Virement à S° investissement (prévision budgétaire 2009 comptes 021/023 BP)	280 419.00
RESULTAT de FONCTIONNEMENT et son AFFECTATION	
Excédent au 31/12/2010	324 915.57
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section de fonctionnement	43 829.03
Solde disponible	281 086.54
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en section investissement 2010	0
Report à nouveau en section de fonctionnement	281 086.54

BUDGET CAMPINGS MUNICIPAUX

AFFECTATION du RESULTAT d'EXPLOITATION de l'Exercice 2010

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2010,

Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 qui en résulte,

Décide d'affecter le résultat comme suit, compte tenu que celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement :

POUR MEMOIRE	
Virement à S° investissement (prévision budgétaire 2010 comptes 021/023 BP	34 534.00
RESULTAT de FONCTIONNEMENT et son AFFECTATION	
Excédent au 31/12/2010	157 675,06
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section de fonctionnement	0
Solde disponible	157 675,06
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en section investissement 2010	0
Report à nouveau en section de fonctionnement	157 675,06

BUDGET CAMPINGS – PROVISIONS

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la possibilité d'inscrire des crédits au chapitre 68 au titre de provisions destinés à étaler les charges relatives aux dépréciations des immobilisations.

Compte tenu des frais d'entretien des bâtiments sanitaires et des pins des campings municipaux, il suggère d'inscrire une somme de 10.000 € au titre des provisions.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'inscrire la somme de 10.000 € au budget primitif 2011 des campings municipaux au titre des provisions destinées aux frais d'entretien des sanitaires.

BUDGETS PRIMITIFS 2011

Ils sont adoptés à l'unanimité :

- **Budget EAU-ASSAINISSEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à 451.086 €. En investissement, des travaux d'extension des réseaux sont inscrits pour les quartiers de Maniotte et de Jean de Paul (solde de 187.500€) de Lalesque et Ternet (241.700€), chemin de la Laiterie (86.800 €) sans avoir recours à l'emprunt

- **Budget CAMPINGS**

La section de fonctionnement s'élève à 843.175 € avec les travaux d'entretien de bâtiments habituels, la prise en charge des navettes en bus vers la plage, et le virement prévisionnel de 100.000 € au budget général de la commune.

En investissement, il est prévu

- au camping La Lette les travaux d'amélioration du bar-grill et l'achat de matériel divers
- au camping La Passerelle l'aménagement des tranches 2 et 3 d'emplacements pour mobil-home. Toutes les parcelles sont pratiquement réservées.

- **Budgets LOTISSEMENTS**

Ces budgets prévoient le solde des travaux du lotissement de Baresquit, du lotissement du stade et du lotissement artisanal de la Gravière.

- **Budget GENERAL de la COMMUNE**

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 2.848.320 €. Il est prévu de verser 887.984 € à la section d'investissement qui s'élève à 2.657.375 €. Les principales dépenses concernent les travaux d'enfouissement des réseaux entre la Pharmacie et le Cusson, l'achat de terrains pour réserve foncière et de la propriété de Mme Dessertine, des travaux d'aménagement du plan-plage de Contis, des travaux de voirie dont la voie verte de la Passerelle au bourg et la réfection de la route du Phare, la mise en place d'une barrière automatique à l'aire de camping-cars et de conteneurs enterrés, les travaux sur bâtiments tels

que la restructuration du Presbytère, l'aménagement des ateliers, la rénovation des façades de l'école et du logement communal près du château d'eau, l'achat d'un véhicule Dacia Logan, le remplacement d'un girobroyeur forestier, l'achat de divers mobilier et matériel.

Un emprunt de 400.000 € est inscrit mais ne sera réalisé que si nécessaire.

TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2011

La Commission des Finances, après examen des besoins en ressources du budget, propose de maintenir les taux des impôts locaux 2011 au même niveau qu'en 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les taux des trois taxes applicables en 2011 :

- taxe d'habitation	13,27 %
- taxe foncière (bâti)	12,79 %
- taxe foncière (non bâti)	33,36 %

AMENAGEMENTS de CONTIS dans le CADRE du PLAN-PLAGE **ACTION n° 2 : PARKING SOUS BOIS et AIRE de PIQUE-NIQUE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du plan-plage, deux actions ont été retenues, à savoir :

- action 1 : Favoriser les déplacements piétons et cyclistes et améliorer les conditions d'accès à la plage centrale, pour un coût total estimé à 508.499 €

- action 2 : Aménager une aire de stationnement et de pique-nique en sous-bois à l'entrée de la station, pour un coût total estimé à 224.721 € HT.

Cette action n° 2 se situant sur la propriété domaniale, la maîtrise d'ouvrage en sera assurée par l'ONF.

Il rappelle les aides financières susceptibles d'être accordées par l'Etat (fonds FEDER et FNADT), la Région et le Département pour le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **approuve la mise en œuvre de l'action n° 2 du plan-plage de Contis** pour un montant total de 224.721 € HT
- **approuve que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par l'ONF**, les aménagements devant être implantés sur la propriété domaniale
- **s'engage à financer** ces travaux à hauteur de 20 % soit pour environ 45.000 € HT
- **s'engage à assurer la prise en charge des frais d'entretiens** ultérieurs des ouvrages
- **délègue Monsieur le Maire** pour la signature des conventions avec ONF et de tous documents relatifs à cette affaire.

Des crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2011.

REHABILITATION du PRESBYTERE – CREATION ESPACE BENJAMIN BAQUE **AVENANTS aux MARCHES**

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'établir des avenants aux marchés concernant des travaux supplémentaires, certains avérés indispensables après démolition, d'autres relatifs à une légère extension du bâtiment pour réaliser un coin cuisine.

Il précise que la Commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner les estimatifs correspondants et a émis un avis favorable aux avenants ci-après :

* Lot Gros oeuvre : Entreprise DUVIGNAU	H.T.
Montant initial du marché	77.652,00
Montant de l'avenant n° 1 dallage	10.741,16
Montant de l'avenant n° 2 extension	<u>4.727,56</u>
Le marché du lot 1 est ainsi porté à	93.120,72

* Lot Charpente	H.T.
Montant initial du marché	28.223,00
Montant de l'avenant n° 1 film	2.041,70
Montant de l'avenant n° 2 extension	1.964,10
Montant de l'avenant n° 3 chevrons	<u>2.420,00</u>
Le marché du lot 2 est ainsi porté à	34.648,80

* Lot plâtrerie	H.T.
Montant initial du marché	23.628,75
Montant de l'avenant n° 1 extension	<u>1.280,00</u>
Le marché du lot 7 est ainsi porté à	24.908,75

* Lot carrelage	H.T.
Montant initial du marché	12.948,90
Montant de l'avenant n° 1 extension	<u>1.066,00</u>
Le marché du lot 8 est ainsi porté à	14.014,90

* Lot peinture	H.T.
Montant initial du marché	10.855,60
Montant de l'avenant n° 1 extension	<u>350,00</u>
Le marché du lot 10 est ainsi porté à	11.205,60

* Lot électricité	H.T.
Montant initial du marché	22.240,00
Montant de l'avenant n° 1 extension	<u>350,00</u>
Le marché du lot 10 est ainsi porté à	22.590,90

* Lot plomberie sanitaire	H.T.
Montant initial du marché	40.882,21
Montant de l'avenant n° 1 extension	<u>630,08</u>
Le marché du lot 11 est ainsi porté à	41.512,29

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE les avenants aux marchés désignés ci-dessus,
- DELEGUE Monsieur le Maire pour la signature de ces documents.

Des crédits suffisants seront inscrits au Budget Primitif 2011.

SUBVENTIONS 2011

Monsieur le Maire propose de fixer pour 2010 le montant des subventions attribuées aux associations. Après en avoir délibéré, considérant les crédits inscrits au budget primitif 2010, le Conseil Municipal décide de les fixer comme suit :

ST JULIEN TENNIS CLUB	1 500
ADREMCA	55
AVENIR JULIENNOIS	8 000
BASKET LIT-ST JULIEN	5 000
A.C.C.A.	1 050
AMICALE des RETRAITES	800
HARMONIE MUNICIPALE	7 600
HARMONIE MUNICIPALE pour achat instruments enfants	3 000
MUTILES du TRAVAIL	250
SOCIETE de PECHE	500
SYNDICAT d'INITIATIVE	30 000
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 500

CLUB INFORMATIQUE	600
ANCIENS COMBATTANTS	100
VEUVES CIVILES	70
COMITE DEPARTEMENTAL du TOURISME	100
LA BOULE JULIENNOISE	300
CINEMA de CONTIS (cinéma)	6 000
CINEMA de CONTIS (festival ciné-fête)	5 000
SURF CLUB BANZAI	160
LA PINASSE	160
LA PINASSE supplément exceptionnel	3 000
CLUB ECHECS « LA TOUR d'ARGENT »	160
C.L.E.S. (CHOMEURS LANDES EMPLOIS SOLIDARTITE)	160
PUPILLES de l'ECOLE PUBLIQUE	200
SECOURS CATHOLIQUE	100
EL ZOCALO	150
RESTAURANTS du CŒUR des Landes	70
FOYER SOCIO EDUCATIF collège Mimizan	300
TOTAL	77 885

CREATION des EMPLOIS SAISONNIERS de SAUVETEURS EDUCATEURS des ACTIVITES PHYSIQUES et SPORTIVES de 2ème classe.

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient, comme chaque année, de recruter directement les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs chargés de la surveillance des plages en complément des MNS-CRS affectés par l'Etat.

Il propose donc, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale (article 3) et au décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, de créer au titre de la saison estivale 2011 les emplois saisonniers nécessaires à la surveillance de la plage.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE :

- la création de 6 postes de sauveteurs saisonniers à temps complet pour les périodes du 10 au 30 juin 2011 et du 1^{er} au 12 septembre 2011 (périodes pendant lesquelles aucun MNS-CRS ne sera affecté)
 - la création de 4 postes de sauveteurs saisonniers à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2011
 - les responsables de ces postes seront astreints à une durée de travail de 35 h hebdomadaires en juin et septembre et de 38 h hebdomadaires en juillet et août
 - ils seront chargés de la surveillance sous la responsabilité du MNS Chef de Poste
 - le minimum requis pour postuler à ces emplois sera le BNSSA avec CFAPSE en cours de validité ainsi qu'avoir suivi le stage 2011 d'adaptation à la mer.
 - la rémunération sera fixée comme suit :
 - * sauveteur chef de poste : EAPS 2° classe, 7° échelon, indice brut 398
 - * sauveteur adjoint : EAPS 2° classe, 5° échelon, indice brut 366
 - * autre sauveteur 1^{ère} et 2^{ème} année : EAPS 2° classe, 1° échelon, indice brut 306
 - * autre sauveteur 3^{ème} et 4^{ème} année : EAPS 2° classe, 2° échelon, indice brut 315
 - * autre sauveteur 5^{ème} et 6^{ème} année : EAPS 2° classe, 3° échelon, indice brut 337
 - * autre sauveteur à compter de la 7^{ème} année : EAPS 2° classe, 4° échelon, indice brut 347
 - M. le Maire est chargé de recruter les responsables de ces postes.
- Des crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif 2011.

PERSONNEL SAISONNIER AFFECTE aux CAMPINGS MUNICIPAUX La Lette Fleurie et La Passerelle

Le Maire fait part à l'Assemblée des besoins en personnel saisonnier pour le Camping Municipal de La Lette et le Camping municipal de la Passerelle et propose de fixer les salaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter le personnel ci-après désigné

pour la période de mai à septembre 2011 aux conditions suivantes :

ACCUEIL

4 employés (2 à temps complet et 2 à temps partiel), rémunérés à l'indice brut 297

SANITAIRES

4 employées à temps partiel rémunérées à l'indice brut 297

ANIMATION

1 employé à temps partiel rémunéré à l'indice brut 297

PISCINE

2 MNS à temps partiel rémunérés à l'indice brut 306

1 agent d'entretien à temps complet rémunéré à l'indice brut 297

Monsieur le Maire est délégué pour la signature des contrats afférents à cette décision.
Des crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif 2011.

EXTENSION du RESEAU d'ASSAINISSEMENT quartiers TERNET et LALESQUE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet relatif à l'opération d'extension du réseau d'assainissement dans les quartiers Ternet et Lalesque.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'établit comme suit :

- antenne de Ternet 127.000,00 € HT

- antenne de Lalesque 95.000,00 € HT

TOTAL..... 222.000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

1°) de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération au SYDEC suivant les termes de la convention de mise à disposition de services pour les études et suivi de travaux du domaine de l'eau potable et de l'assainissement, signée le 16 août 2010

2°) d'approuver l'estimation prévisionnelle des travaux à 222.000,00 € HT

3°) de procéder à l'appel d'offres pour réalisation des travaux

4°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Des crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2011.

**EXTENSION du RESEAU d'ASSAINISSEMENT quartiers TERNET et LALESQUE
DEMANDE d'AIDES FINANCIERES au DEPARTEMENT et à l'AGENCE de l'EAU ADOUR-
GARONNE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet relatif à l'opération d'extension du réseau d'assainissement dans les quartiers Ternet et Lalesque.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'établit comme suit :

- antenne de Ternet 127.000,00 € HT

- antenne de Lalesque 95.000,00 € HT

TOTAL..... 222.000,00 € HT

Après avoir approuvé le dossier, le Conseil Municipal décide :

1°) de solliciter auprès du Conseil Général des Landes l'attribution d'une subvention la plus élevée possible

2°) de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne également pour un montant maximum susceptible d'être accordé.

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

CREATION d'un TROP PLEIN et REPRISE du RESEAU « CHEMIN DE LA LAITERIE »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet relatif à l'opération de création d'un trop plein et la reprise du réseau « chemin de la laiterie » avec étude de diagnostic.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 72.600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

1°) de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération au SYDEC suivant les termes de la convention de mise à disposition de services pour les études et suivi de travaux du domaine de

- l'eau potable et de l'assainissement, signée le 16 août 2010
- 2°) d'approuver l'estimation prévisionnelle des travaux à 72.600,00 € HT
 - 3°) de procéder à l'appel d'offres pour réalisation des travaux
 - 4°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération
- Des crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2011.

RACHAT de TERRAINS BATIS à Mme DESSERTINE – Lotissement La Lette Fleurie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le contentieux généré par le non-respect du cahier des charges du lotissement communal de La Lette Fleurie et précise que par jugement du Tribunal de Grande Instance de Dax en date du 7 novembre 2007, Mme Colette DESSERTINE a été condamnée à rétrocéder à la Commune 2 parcelles de terrain cadastrées AK 568 et AK 569. Ce jugement a été confirmé par la Cour d'Appel de Pau en date du 2 juin 2009 et Mme Dessertine a finalement renoncé à se pourvoir en cassation.

Considérant les termes des jugements précités,

Considérant qu'aucune autre solution amiable n'a pu être négociée avec l'intéressée,

Considérant le montant de la reprise des terrains fixé par le Tribunal à la somme de 28.540,80

€

Considérant que l'indemnité relative à l'estimation de la valeur des bâtiments a été déterminée à 332.000 € par le Service des Domaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- DECIDE le rachat auprès de Mme Colette Dessertine domiciliée à Lit-et-Mixe des parcelles bâties cadastrées AK 568 de 7 a 20 ca et AK 569 de 7 a 20 ca pour un montant total de 360.540.80 €.
- DELEGUE Monsieur le Maire pour la signature de l'acte d'achat qui sera établi par Me PETGES à Castets.

Des crédits suffisants ont été inscrits au Budget Primitif 2011.

BAIL EMPHYTEOTIQUE avec INEO AQUITAINE pour CONSTRUCTION HANGAR AGRICOLE avec TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération en date du 23 septembre 2009 donnant un accord de principe au projet de INEO AQUITAINE de construire un hangar agricole au Sable Blanc, avec toiture photovoltaïque, qui serait mis à disposition de la GAEC exploitant agricole du site.

Il donne lecture du projet de bail emphytéotique portant sur une parcelle de 32 a 50 cadastrée AK 762, issue de la parcelle initiale AK 748.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- donne avis favorable pour la distraction de la parcelle AK 762 de 32 a 50 du bail signé avec M. LAPEYRE
- accepte de louer cette parcelle par bail emphytéotique d'une durée de 21 ans à la société INEO AQUITAINE dans les conditions énoncées par le projet de bail
- délègue Monsieur le Maire pour la signature du bail emphytéotique correspondant

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture des courriers du Président de la Communauté des communes et du Président du GIP Littoral qui interviennent auprès du Préfet de Région afin que soient maintenus les crédits plan plage aux dossiers concernés, suite au risque d'utiliser ces crédits à d'autres investissements bordelais.
- Les travaux de jonction de la piste cyclable entre les anciennes colonies de Contis Nord et le Pont Rose devraient débuter en mai-juin et emprunter les voies existantes.
- Réunion des exploitants de débits de boissons : En présence des services de l'Agence de santé et de la Gendarmerie, un rappel de la réglementation a été fait concernant les

nuisances sonores, avec obligation de faire réaliser une étude d'impact par les établissements qui diffusent de la musique

- Réunion des communes forestières sinistrées : 1 € par ha sera verser à l'association qui rémunèrera l'avocat chargé de défendre les dossiers de demande de subventions. Un recensement des parcelles scolytées sera fait par un organisme agréé pour intégrer ces surfaces aux parcelles sinistrées.
- P. Lapeyre suggère de mettre des jardins à disposition des familles nécessiteuses plutôt que de leur distribuer gracieusement des légumes.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 25 mai.